



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

Gabon

Question écrite n° 58502

Texte de la question

M. Jean-Jacques Candelier interroge M. le ministre des affaires étrangères et européennes sur la situation politique au Gabon et l'attitude de la France. Après des décennies de dictature soutenue par la France, le Gabon n'arrive pas à jouir d'un système démocratique apaisé. Les opposants contestent régulièrement la régularité et la sincérité des scrutins organisés et dénoncent la corruption et le népotisme du régime. Pour eux, les dernières élections présidentielles font figure de mascarade électorale supplémentaire pour confirmer la prise de pouvoir d'Ali Bongo, en succession de son père. Après les multiples infractions et fraudes électorales, le Gouvernement français et les autorités locales appellent au respect des voies légales de contestation des résultats, mais encore faudrait-il que les candidats puissent faire valoir des recours devant des institutions indépendantes, démocratiques et transparentes, ce qui ne semble pas être le cas. Les atteintes aux biens symbolisant la France témoignent du rejet par les populations des pays africains de la politique de la France en Afrique. Celle-ci s'intéresse principalement au pétrole et aux ressources économiques et participe au pourrissement de la situation de ces pays (despotismes, successions claniques, développement de la pauvreté...). Alors que le Gouvernement est toujours prompt à faire la leçon à l'Iran ou la Corée du Nord, pays qui ne prétendent pas être des démocraties occidentales, il n'explique l'aveuglement coupable du Gouvernement français que par la défense des intérêts économiques des grandes firmes capitalistes sur place. Afin de mettre ses paroles en concordance avec ses actes, il lui demande de ne pas reconnaître Ali Bongo comme étant le président légitime du Gabon.

Texte de la réponse

La transition politique et le processus électoral qui se sont ouverts au Gabon après le décès du président Omar Bongo en juin 2009 se sont déroulés dans le respect des termes constitutionnels. La campagne électorale a été ouverte et disputée. Les nombreux candidats opposés à M. Bongo y ont joué un rôle très actif et se sont fait entendre. Le scrutin du 30 août 2009 n'a sans doute pas été parfait. Pour autant, les missions d'observation internationales présentes sur place, si elles n'ont pas manqué de relever quelques faiblesses et irrégularités, ont estimé que les élections présidentielles gabonaises avaient été dans l'ensemble organisées d'une façon satisfaisante et pouvaient être considérées comme fiables. S'agissant de l'indépendance des institutions gabonaises en charge des élections, il convient de savoir que la Commission nationale autonome et permanente est composée de façon paritaire et qu'elle représente toutes les forces politiques du Gabon. À la suite de la proclamation des résultats, les adversaires de M. Ali Bongo ont déposé onze recours en annulation qui ont été examinés et finalement rejetés par la cour constitutionnelle chargée du contentieux électoral. Dans un scrutin à un seul tour, la division de l'opposition, qui n'a pas su s'unir et a présenté dix-huit candidats, explique la victoire de M. Ali Bongo avec 41,73 % des suffrages, contre 25 % à chacun de ses deux principaux adversaires, MM. Mamboudou et Mba Obame. Conformément à ses principes, la France a gardé une attitude de neutralité tout au long de la transition au Gabon. Tous les candidats à l'élection présidentielle gabonaise qui en avaient fait la demande ont d'ailleurs été reçus par les autorités françaises au même niveau. Les incidents survenus à Port-Gentil au début du mois de septembre et qui ont conduit à l'incendie partiel de notre consulat dans la capitale

économique du Gabon sont restés circonscrits et ne sont pas la traduction d'un sentiment populaire anti français. Le millier de personnes qui s'est livré alors à des scènes de pillage comptait d'ailleurs bon nombre de délinquants de droit commun échappés le jour même de la prison de Port-Gentil. Le Gabon est pour nous un partenaire important en Afrique et nombre de nos entreprises y sont actives. Cependant, pour faire justice aux rumeurs et aux accusations qui prêtent à la France dans ce pays des intérêts considérables, dont la supposée préservation expliquerait des ingérences répétées de sa part, il est sans doute utile d'avoir en tête les données suivantes : le Gabon n'est que notre 74^e partenaire commercial dans le monde avec un peu moins de 900 MEUR d'échanges cumulés en 2008 ; le Gabon est la 62^e destination des exportations françaises et les importations de la France en provenance du Gabon représentent 0,1 % du total de ses importations ; en matière d'investissements et d'implantations françaises, le Gabon représente 0,14 % des investissements français à l'étranger et accueille quatre-vingt-cinq entreprises françaises, soit le 9^e rang en Afrique subsaharienne derrière l'Afrique du Sud, le Nigeria, la Côte d'Ivoire, Madagascar, le Mali, Maurice et le Cameroun ; le groupe Total réalise seulement le tiers de la production nationale gabonaise, laquelle ne représente que 3,2 % de la production mondiale du groupe pétrolier français et 2 % de ses réserves. Le Gabon n'est ainsi que le 19^e fournisseur de pétrole de la France.

Données clés

Auteur : [M. Jean-Jacques Candelier](#)

Circonscription : Nord (16^e circonscription) - Gauche démocrate et républicaine

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 58502

Rubrique : Politique extérieure

Ministère interrogé : Affaires étrangères et européennes

Ministère attributaire : Affaires étrangères et européennes

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 15 septembre 2009, page 8664

Réponse publiée le : 29 décembre 2009, page 12477